ARRÊTÉ MUNICIPAL DE POLICE DE LA CIRCULATION

LE MAIRE DE SELLES SUR CHER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales :

VU le Code de la Voirie Routière :

dans le sens du Château vers l'Eglise;

VU le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié);
VU l'état des lieux :

VU l'arrêté n° 2024.8.3.038 en date du 06 mars 2024 qui neutralise une partie de la rue Jules Ferry (section comprise de l'intersection avec la rue des Ursulines au Pourtour de la Place Charles de Gaulle); CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'instaurer à titre temporaire un sens unique de circulation sur la portion de la rue des Ursulines située entre l'intersection avec la rue Jules Ferry et l'avenue Joseph PAUL-BONCOUR

ARRÊTE

Article 1:

Un sens unique de circulation temporaire sera mis en place sur une partie de la rue des Ursulines (section comprise de l'intersection avec la rue Jules Ferry à l'avenue Joseph PAUL-BONCOUR) dans le sens du Château vers l'Eglise.

A cette occasion, une déviation sera mise en place via l'Avenue Joseph PAUL-BONCOUR (VC n° 123). Ce dispositif sera applicable à compter du lundi 11 mars 2024 au vendredi 12 avril 2024 inclus.

Article 2: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Article 4 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 5: Diffusion

Madame le Maire est chargée de l'application du présent arrêté dont copie sera transmise à : Madame la Directrice des Services Techniques – 1 rue St Lazare 41130 Selles-sur-Cher. Police Municipale de Selles-sur-Cher – 1 Place Charles de Gaulle 41130 Selles-sur-Cher. Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie – 13 Avenue Cher Sologne 41130 Selles-sur-Cher.

> Fait à Selles-sur-Cher, le 07 mars 2024 L'Adjoint au Maire, Vincent SOMMIER

Rendu Exécutoire le : 07/03/2024 Notifié aux intéressés le : 07/03/2024

Date de publication sur le site internet de la ville : 07/03/2024